

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1917

12 octobre 2006

SOMMAIRE

ABN AMRO Asset Backed Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	91998	Flash Med S.A., Echternach.....	91995
Actessa S.A. Luxembourg, Foetz.....	91990	Flash Med S.A., Echternach.....	91995
AGF PEH Soparfi, S.à r.l., Luxembourg.....	91995	Flash Med S.A., Echternach.....	91995
Akeler APP 1&2, S.à r.l., Luxembourg.....	92015	FRS Luxembourg S.A., Financial Reporting Systems Luxembourg, Capellen.....	91975
Akeler APP 3, S.à r.l., Luxembourg.....	92016	GIE de Gestion Immobilière du Kirchberg, Luxembourg.....	91999
Akeler APP 4, 5 & CdV, S.à r.l., Luxembourg.....	92016	Gifran International S.A., Luxembourg-Kirchberg	91974
Akeler APP Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	92015	Greif Logistics & Rent, S.à r.l., Wasserbillig.....	91972
Akeler Germany, S.à r.l., Luxembourg.....	92015	Immobilière Scarabée S.A., Luxembourg.....	91975
Akeler Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	92015	Immobilière Scarabée S.A., Luxembourg.....	91977
Akeler Marlow, S.à r.l., Luxembourg.....	92009	Jackpot, S.à r.l., Luxembourg.....	91980
Artisan & Kern, S.à r.l., Ehlerange.....	91974	K.M.K. Agroinvestment S.A., Luxembourg.....	92008
B.T.C., Beneduk Trade Company S.A., Luxembourg.....	91989	K.M.K. Agroinvestment S.A., Luxembourg.....	92008
Banque Invik S.A., Luxembourg.....	91977	K.M.K. Agroinvestment S.A., Luxembourg.....	92008
Boissonot Finance S.A., Luxembourg.....	92007	Luchim Chemicals S.A., Foetz.....	91996
Boissonot Finance S.A., Luxembourg.....	92007	Maretex S.A., Luxembourg.....	91989
BRE/Europe 3-A, S.à r.l., Luxembourg.....	91998	Maretex S.A., Luxembourg.....	91989
C.E.F.I.P., S.à r.l., Foetz.....	91996	Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt, S.à r.l., Luxembourg.....	91974
CBX S.A.....	92014	Merilux S.A., Luxembourg.....	92005
CEREP Investment West End, S.à r.l., Luxembourg.....	91975	Merilux S.A., Luxembourg.....	92005
Cebo Finanziaria S.A., Luxembourg.....	92016	MF Venice, S.à r.l., Luxembourg.....	91999
Celimage S.A., Luxembourg.....	92009	Office City S.A., Luxembourg.....	92008
Class Real Estate Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	91990	Orefi International Luxembourg S.A., Luxembourg.....	92012
Coditel, S.à r.l., Luxembourg.....	91970	Profam-Finanz S.A., Luxembourg.....	91970
Domaines AF S.A., Colmar-Berg.....	91975	Safran S.A.H, Luxembourg.....	91978
Dometic, S.à r.l., Hosingen.....	91970	Schenck Process Finance, S.à r.l., Luxembourg ..	91978
Dometic, S.à r.l., Hosingen.....	91972	Securisk S.A., Senningerberg.....	92004
EASA S.A., Luxembourg.....	91990	Steinbach Antony Fabrique de Peintures, S.à r.l., Howald.....	91978
Emporio International, S.à r.l., Luxembourg.....	92009	Team S.A., Luxembourg.....	91988
Entreprise J.P. Becker S.A., Luxembourg.....	91988	VM Europe S.A., Luxembourg.....	92011
Eterfinance S.A., Luxembourg.....	91987	VM Europe S.A., Luxembourg.....	92012
Eterfinance S.A., Luxembourg.....	91987	Wallbridge Real Estate S.A., Luxembourg.....	91996
Eterlux S.A., Luxembourg.....	91988	World Power Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	92005
Eterlux S.A., Luxembourg.....	91988	World Power Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	92005
Eternit Investment S.A., Luxembourg.....	91978	Xymos S.A., Luxembourg.....	91974
Eternit Investment S.A., Luxembourg.....	91990		
Ets Bourgeois, S.à r.l., Foetz.....	91989		
Euroinvest Group Holding AG, Luxembourg.....	92008		
Flash Med S.A., Echternach.....	91995		

91970

**CODITEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ENO LUXEMBOURG II S.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 112.067.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40801 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger
Notaire

(088020.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**PROFAM-FINANZ S.A., Société Anonyme,
(anc. PROFAM-FINANZ-HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.619.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39332 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger
Notaire

(088021.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

DOMETIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-9809 Hosingen, 17, op der Hei.
R. C. Luxembourg B 91.535.

In the year two thousand and six, on the ninth of August.
Before Maître Martine Weinandy, notary, residing in Clervaux.

There appeared:

The limited liability partnership (société à responsabilité limitée) DOMETIC HOLDING, S.à r.l. with registered office in L-9809 Hosingen, 17, op der Hei, R.C.S. B 94.593, originally incorporated under the name of ERUSIEL, S.à r.l. by deed of Maitre Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on July 3rd 2001, published in the Mémorial C on January 2nd, 2002, number 3, page 115, represented by:

Mr Jonathan Craig, accountant residing L-9054 Ettelbruck, 48, rue Dr. Klein,
upon a proxy, dated July 19th 2006 which will remain attached to this deed after being signed by all the component persons and the notary.

The appearing person declared and requested the notary to act:

The appearing person acting as said here before declares that he is the sole shareholder of the limited liability partnership (société à responsabilité limitée) DOMETIC, S.à r.l., with registered office in L-9809 Hosingen, 17, op der Hei, R.C.S. B 91.535.

Originally incorporated under the name of ELECTROLUX, S.à r.l., by deed of Maitre Robert Elter, notary then residing in Luxemburg on February 20, 1967, published in the Mémorial C on March 28, 1967, number 35, R.C.S. B 91.535, the agenda of the meeting reads as follows:

- 1) Formalization of the private transfer of one share.
- 2) Amendment of art. 3.
- 3) Amendment of art 9 paragraph 1.
- 4) Miscellaneous.

After this had been set forth, the above named participants took the following resolutions:

First resolution

According to a private transfer of one share dated January 25th 2005 Mr Leif Lindgren, businessman, born in Engelbrekt, on January 19th 1939, residing in S-17540 Järfälla, Toppvägen 42, has transferred one share of the company of DOMETIC, S.à r.l. to the prenamed company DOMETIC HOLDING, S.à r.l. which accepts.

According to this, DOMETIC HOLDING, S.à r.l. has become the owner of the transferred share and it is also entitled to the output and profit which this share generates.

Following this transfer of one share, DOMETIC, S.à r.l. is a one person company (société unipersonnelle).

Second resolution

According to the proceeding transfer of shares article 3 of the statutes has the following wording:

«**Art. 3.** The capital of the company amounts to two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each subscribed as follows:

DOMETIC HOLDING, S.à r.l. 100,000 shares »

Third and last resolution

Amendment of article 9 first paragraph which will be worded as follows:

«The annual general meeting takes place at a time to be determined by the managers, at the registered office or at a different place as stated in the notice of meeting. The notice of meeting has to be sent by registered mail at least four weeks before the date set for the meeting. The audited annual accounts are to be sent to the partners together with the convening notice.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is recorded in English, followed by a German Translation.

In case of divergences between the English and the German text the English version will prevail.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendsechs, den neunten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy mit dem Amtswohnsitze zu Clerf.

Sind erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DOMETIC HOLDING, S.à r.l. mit Sitz zu L-9809 Hosingen, 17 op der Hei, R.C.S. B 94.593, ursprünglich gegründet unter dem Namen ERUSIEL, S.à r.l., zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven, am 3. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C am 2. Januar 2002, Nummer 3 auf Seite 115,

hier vertreten durch:

Herrn Jonathan Craig, Accountant, wohnhaft zu L-9058 Ettelbrück, 48, rue Dr. Klein, auf Grund einer Vollmacht, datiert vom 19. Juli 2006

welche Vollmacht nach gehöriger ne varietur Paraphierung der gegenwärtigen Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Dieser Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, folgendes zu beurkunden:

Der Komparent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DOMETIC, S.à r.l., mit Sitz zu L-9809 Hosingen, 17 op der Hei, R.C.S. B 91.535, zu sein.

Welche ursprünglich gegründet wurde unter dem Namen ELECTROLUX, S.à r.l. gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Robert Elter mit dem damaligen Amtswohnsitze zu Luxemburg, am 20. Februar 1967, veröffentlicht im Mémorial C am 28. März 1967, Nummer 35, R.C.S. B 91.535.

Die Tagesordnung begreift folgende Punkte:

- 1.- Formalisierung der Abtretung eines Anteils unter Privatschrift.
- 2.- Abänderung von Artikel 3.
- 3.- Abänderung von Artikel 9 Absatz 1.
- 4.- Verschiedenes.

Nachdem dieses erläutert wurde, haben die vorerwähnten Komparenten einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Gemäss privatschriftlicher Abtretung eines Anteils vom 25. Januar 2005 hat Herr Leif Lindgren, Geschäftsmann, geboren zu Engelbrekt, am 19. Januar 1939, wohnhaft zu S-17540 Järfälla, Toppvägen 42, ein (1) Anteil der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DOMETIC, S.à r.l. an die vorgenannte DOMETIC HOLDING, S.à r.l. abgetreten.

Somit wurde die DOMETIC HOLDING, S.à r.l. Eigentümer des ihr somit abgetretenen Geschäftsanteils und sie hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche dieser Anteil produziert, vom heutigen Tage angerechnet.

Folgend aus dieser Geschäftsanteilübertragung wird die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DOMETIC, S.à r.l. eine Einmangengesellschaft (société unipersonnelle).

Zweiter Beschluss

Infolge der vorstehenden Abtretung hat Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen fuenfhunderttausend Euro (EUR 2.500.000,-), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Anteile, von je fuenfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche wie folgt gezeichnet sind:

DOMETIC HOLDING, S.à r.l. 100.000 Anteile »

Dritter und letzter Beschluss

Abänderung des Artikel 9 Absatz 1, welcher folgenden Wortlaut hat:

«Die jährliche Gesellschafterversammlung findet an einem von den Geschäftsführern zu bestimmenden Termin am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt. Die Ladung zur Versammlung hat durch eingeschriebenen Brief zu erfolgen und zwar spätestens vier Wochen vor dem Versammlungstermin. Zusammen mit der Ladung ist den Gesellschaftern der geprüfte Jahresabschluss zuzuschicken.»

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde in englischer Sprache niedergeschrieben wurde, gefolgt von einer deutschen Uebersetzung.

Sollten Unterschiede zwischen der englischen und der deutschen Version bestehen, so überwiegt die englische Version.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben, mit dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Craig, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 10 août 2006, vol. 355, fol. 76, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Eintragung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 11. August 2006.

M. Weinandy.

(986695.3/238/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2006.

DOMETIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, op der Hei.

R. C. Luxembourg B 91.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 10 août 2006.

M. Weinandy.

(986697.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2006.

GREIF LOGISTICS & RENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 118.407.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Werner Greif, Speditionskaufmann, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Mai 1959, wohnhaft in D-54311 Trierweiler-Neuhaus, Bitburger Strasse 5.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Transport von Waren jeder Art im Nah- und Fernverkehr, der Verleih von Transportfahrzeugen, sowie jede Tätigkeit geschäftlicher, industrieller und insbesondere finanzieller Art, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Geschäftsgegenstand in Verbindung steht, ihn ergänzt oder begünstigt.

Hierzu gehören das Erwerben und die Bebauung von Grundstücken, sowie das Erwerben anderer Gesellschaften.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist GREIF LOGISTICS & RENT, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Anteile von jeweils fünfzig Euro (50,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Herr Werner Greif, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-54311 Trierweiler-Neuhaus, Bitburger Strasse 5, (Bundesrepublik Deutschland), gezeichnet wurden.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.
Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
2.- Herr Werner Greif, Speditionskaufmann, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Mai 1959, wohnhaft in D-54311 Trierweiler-Neuhaus, Bitburger Strasse 5, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt.

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: W. Greif, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2006, vol. 536, fol. 98, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. August 2006.

J. Seckler.

(087327.3/231/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

91974

**XYMOS S.A., Société Anonyme,
(anc. CHAUMONT S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 45.478.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40482 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger
Notaire

(088022.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ARTISAL & KERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.I. Z.A.R.E. Est.
R. C. Luxembourg B 22.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.
Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 août 2006.

F. Molitor
Notaire

(088041.3/223/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

GIFRAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 56.584.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 juillet 2006 que le Commissaire aux Comptes, PLURISERVICE FIDUCIARIA S.A., avec siège social au 27, via S. Balestra, CH-6901 Lugano, a été nommé en remplacement de LARIS FIDUCIARIA S.A., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2006.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2008.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088047.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 FRANKFURT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 117.358.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 19 juillet 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 19 juillet 2006, Robert J.H. Randall, résidant à One Jermyn Street, Londres SW1Y 4UH, Royaume-Uni, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 1 part sociale d'une valeur de 25,- EUR à MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 HOLDCO, S.à r.l., 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 FRANKFURT, S.à r.l., sont réparties de la manière suivante:

MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 HOLDCO, S.à r.l. 1.240 parts sociales

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

H.-P. Schut
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088169.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

FRS LUXEMBOURG S.A., FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.
R. C. Luxembourg B 54.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(088075.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

CEREP INVESTMENT WEST END, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 111.990.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42795 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger

Notaire

(088078.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

DOMAINES AF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R. C. Luxembourg B 92.287.

Les statuts coordonnés au 21 août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 août 2006.

F. Unsen

Notaire

(088082.3/234/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**IMMOBILIERE SCARABEE S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMOBILIERE ACROPOLIS).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 89.572.

L'an deux mille six, le vingt et un août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE SCARABEE S.A. (anciennement dénommée IMMOBILIERE ACROPOLIS), ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume, constituée originellement sous la forme de société civile immobilière dénommée IMMOBILIERE ACROPOLIS suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 février 1990, publié au Mémorial C numéro 342 du 24 septembre 1990, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 89.572, matricule numéro 1990 70 00349.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C numéro 304 du 16 mars 2004.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Charles Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Georges Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à L-2172 Luxembourg, 21A, rue Alphonse Munchen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Luc Jeitz, avocat, demeurant à L-2172 Luxembourg, 21A, rue Alphonse Munchen.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix-neuf mille actions (19.000) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de 950.000,- EUR à 1.610.000,- EUR par la création et l'émission de 13.200 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

2.- Renonciation par l'actionnaire SCARABEE INTERNATIONAL HOLDING S.A. existant pour autant que de besoin à son droit préférentiel de souscription.

3.- Souscription et libération de ces 13.200 actions nouvelles par Monsieur Charles Jeitz, Monsieur Georges Jeitz, Monsieur Luc Jeitz, à chacun pour un tiers, à libérer intégralement moyennant apport en nature de l'immeuble sis à L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

4.- Modification subséquente de l'article 5 (1^{er} alinéa) des statuts de la société.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) à un million six cent dix mille euros (EUR 1.610.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-) par la création et l'émission de treize mille deux cents (13.200) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire SCARABEE INTERNATIONAL HOLDING S.A. a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription et à la libération des treize mille deux cents (13.200) actions nouvelles, les personnes suivantes:

a) Monsieur Charles Jeitz, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 19 août 1931, (matricule numéro 1931 08 19 215), demeurant à L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume, qui souscrit à quatre mille quatre cents (4.400) actions nouvelles.

b) Monsieur Georges Jeitz, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 10 novembre 1967, (matricule numéro 1967 11 10 199), demeurant à L-2172 Luxembourg, 21A, rue Alphonse Munchen, qui souscrit à quatre mille quatre cents (4.400) actions nouvelles.

c) Maître Luc Jeitz, avocat, né à Luxembourg, le 15 décembre 1978, (matricule numéro 1978 12 15 158), demeurant à L-2172 Luxembourg, 21A, rue Alphonse Munchen, qui souscrit à quatre mille quatre cents (4.400) actions nouvelles.

Lesquels prénommés sub a), b) et c) ont déclaré souscrire les treize mille deux cents (13.200) actions nouvelles et les libérer intégralement chacun pour quatre mille quatre cents (4.400) actions nouvelles, moyennant un apport en nature, lesquels susnommés déclarent expressément faire l'apport de l'immeuble désigné ci-après, dont ils sont propriétaires chacun pour un tiers (1/3) indivis:

Une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances, sise à L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoF de Merl-Nord:

Numéro 678/3431, lieu-dit «Route d'Arlon», place (occupée) bâtiment à habitation, contenance 07 ares 20 centiares.

Titre de propriété

L'immeuble prédécrit appartenait à Madame Karin Liliane Marie-Louise dite Maryse Wolter, de son vivant femme au foyer, née à Luxembourg le 2 février 1942, (Matricule numéro 1942 02 02 140), épouse de Monsieur Charles Jeitz, mariée sous le régime matrimonial de la séparation de biens, ayant demeuré en dernier lieu à L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume, est décédée «ab intestat» à Luxembourg le 12 novembre 2005, pour lui avoir été attribué dans un acte de partage reçu par Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 juillet 1979, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 1^{er} août 1979, volume 817, numéro 48.

La succession de Madame Karin Liliane Marie-Louise dite Maryse Wolter, prénommée est échue par parts égales, soit à raison d'un tiers (1/3) indivis, à son époux survivant Monsieur Charles Jeitz, prénommé, et à ses deux fils, Monsieur Georges Jeitz et Maître Luc Jeitz, prénommés.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2006, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société IMMOBILIERE SCARABEE S.A.

L'immeuble est apporté dans l'état dans lequel il se trouve actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes de l'immeuble ni pour les autres indications cadastrales, la différence excédât-elle un vingtième de celle indiquée au cadastre, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de la société.

Il est certifié que l'immeuble est apporté libre de toutes dettes, charges, privilèges et hypothèque.

A partir de ce jour toutes les impositions et contributions généralement quelconques concernant l'immeuble apporté sont à charge de la société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Cet apport ainsi que les modes d'évaluation adoptées sont décrits dans un rapport daté du 12 août 2006, établi par la société dénommée INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à un million six cent dix mille euros (EUR 1.610.000,-) représenté par trente-deux mille deux cents (32.200) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Les autres alinéas de l'article 5 sont inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés à environ 8.750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Ch. Jeitz, G. Jeitz, L. Jeitz, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2006, vol. 920, fol. 38, case 4. – Reçu 6.600 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 août 2006.

B. Moutrier.

(088972.3/272/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**IMMOBILIERE SCARABEE S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMOBILIERE ACROPOLIS).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 89.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Esch-sur-Alzette, le 22 août 2006.

B. Moutrier.

(088973.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

BANQUE INVIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 29.962.

Résolution du Conseil d'Administration de la société en date du 4 août 2006, en accord avec l'article 18 des Articles de Constitution de la société

Les soussignés, étant tous directeurs de la société, ont adopté la résolution suivante:

Résolution

Les directeurs ont décidé de noter le changement d'adresse sur l'extrait R.C.S. pour les deux administrateurs suivants:

- Monsieur Albert Hansen, demeurant désormais au 25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Arens, demeurant désormais au 49, bei der Aarnesch, L-6969 Oberanven.

Luxembourg, le 4 août 2006.

P. Arens / P.-M. Majerus.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088159.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

STEINBACH ANTONY FABRIQUE DE PEINTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 71.896.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(088087.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ETERNIT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 32.619.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(088150.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

SAFRAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 46.009.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(088154.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**SCHENCK PROCESS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHENCK FINANCE, S.à r.l.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 112.392.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SCHENCK FINANCE, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 112.392., incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of October 26, 2005, in process of publication in the Mémorial C and whose Articles of Incorporation have been modified by deed enacted on December 23, 2005, in process of publication in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) ordinary shares, having a par value of EUR 25, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of the name of the Company to be changed into SCHENCK PROCESS FINANCE, S.à r.l.;
 - 2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.
- After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company, from SCHENCK FINANCE, S.à r.l. into SCHENCK PROCESS FINANCE, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 2.** The Company's name is SCHENCK PROCESS FINANCE, S.à r.l.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille six, le [**] mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SCHENCK FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.392, constituée suivant acte reçu le 26 octobre 2005, en cours de publication au Mémorial C et dont les statuts ont été modifiés par acte en date du 23 décembre 2005, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Mme Rachel Uhl, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) actions ordinaires, de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en SCHENCK PROCESS FINANCE, S.à r.l.
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de SCHENCK FINANCE, S.à r.l. en SCHENCK PROCESS FINANCE, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société sera SCHENCK PROCESS FINANCE, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 28CS, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(089580.3/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

JACKPOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 118.508.

 —
 STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PERMIRA EUROPE III L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 3, 2006;

2) PERMIRA EUROPE III L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 3, 2006;

3) PERMIRA EUROPE III, GmbH & Co. KG a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 3, 2006;

4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 3, 2006;

5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on August 3, 2006.

The said powers of attorneys, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in his here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of JACKPOT, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory

agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31 st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three-quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of two members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

PERMIRA EUROPE III L.P.1	124
PERMIRA EUROPE III L.P.2	359
PERMIRA EUROPE III, GmbH & Co KG.	5
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME	3
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED	9
Total:	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-)

General Meeting of Partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Mr Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PERMIRA EUROPE III L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

ici dûment représentée par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 3 août 2006;

2) PERMIRA EUROPE III L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

ici dûment représentée par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 3 août 2006;

3) PERMIRA EUROPE III, GmbH & Co. KG un limited partnership allemande inscrit au registre de commerce de la Cour inférieure de Munich sous le numéro HRA 82707 conformément aux dispositions du Code de Commerce allemand (Handelsgesetzbuch) agissant par son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

ici dûment représentée par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 3 août 2006;

4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici dûment représentée par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 3 août 2006;

5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommée PERMIRA NOMINEES LIMITED, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici dûment représentée par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 3 août 2006.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JACKPOT, S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital.

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- Entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les co ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

PERMIRA EUROPE III L.P.1	124
PERMIRA EUROPE III L.P.2	359
PERMIRA EUROPE III, GmbH & Co KG	5
PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME.	3
PERMIRA INVESTMENTS LIMITED.	9
Total:	500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Assemblée Générale des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Séverine Michel, née 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- M. Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 37, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(088740.3/230/458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

ETERFINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 32.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2006

(...) «Les mandats d'administrateur de Messieurs K. Sharp et F. Deslypere viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Le mandat de commissaire de M. Benoît Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

F. Deslypere / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088220.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ETERFINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 32.490.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(088158.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ENTREPRISE J.P. BECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour.

R. C. Luxembourg B 20.154.

Extrait du procès-verbal de la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2006

Le cabinet MAZARS, Luxembourg, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, est reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises pour l'année 2006.

Luxembourg, le 9 août 2006.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088181.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

TEAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 6.329.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(088185.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ETERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 29.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2006

(...)

«Le mandat d'Administrateur de Monsieur Benoît Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Le mandat de Commissaire de Monsieur Kenneth Sharp vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour le Conseil d'Administration

M.J. Probst / P. Gustin

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088244.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ETERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 29.029.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

(088183.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

91989

MARETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 76.580.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2006

(...)

«Le mandat d'administrateur de MM. Kenneth Sharp, Frédéric Deslypere et Pierre Gustin vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Le mandat de Commissaire de M. Benoît Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix.»

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour le Conseil d'Administration

K. Sharp / F. Deslypere

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088228.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MARETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 76.580.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

(088162.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ETS BOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 40.176.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 21 août 2006.

ETS BOURGEOIS, S.à r.l.

A. Seck

Gérant

(088186.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

B.T.C., BENEDUK TRADE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 22.345.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(088191.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

91990

EASA, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 24.158.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(088192.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ETERNIT INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 32.619.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2006

(...) «Le mandat de Commissaire de Monsieur Benoît Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

F. Deslypere / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088196.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ACTESSA S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 7.248.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 21 août 2006.

ACTESSA S.A.

A. Seck

Administrateur

(088199.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

CLASS REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 118.586.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of June.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The limited liability company UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

here represented by Mrs Cécile Gadisseur, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of CLASS REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III.- Management

Art. 10. The shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2006.

Payment of the sharequotas

There now appears Mrs Cécile Gadisseur, previously named, acting in her duly authorised capacity as mentioned here above,

declares to subscribe in the name and on behalf of the company UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, for the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new, by a contribution in kind to the Company, consisting in all of its own assets and liabilities, having an aggregate value of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into, each of them fully paid up (the «Contribution»).

Such Contribution is the subject matter of a certificate dated 14 June 2006 and issued by Mr Alain Heinz, being Manager of the company UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, which states that the net worth of all the assets and liabilities of the same company is valued at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

Said certificate will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Declaration for tax purposes

Insofar as the present contribution in kind results in UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated in the European Community, contributing all of its assets and liabilities to the Company, the Company refers to Article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for a capital tax exemption in this case.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

2.- Is appointed as managing director:

Mr Alain Heinz, companies' director, born in Forbach (France), on the 17th of May 1968, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

3.- The company will be validly bound by the sole signature of the managing director.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie,

ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CLASS REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Ensuite Madame Cécile Gadisseur, prénommée, s'est présentée, agissant en sa qualité dûment autorisée, ainsi qu'il est dit ci-avant,

déclare souscrire au nom et pour le compte de la société UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée, pour les cinq cents (500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), et de libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales par apport en nature consistant de tous ses actifs et passifs, ayant une valeur totale de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) («l'apport»).

Cet apport a fait l'objet d'un certificat daté du 14 juin 2006 et établi par Monsieur Alain Heinz, gérant de la société UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée, qui constate que la valeur nette de l'intégralité de l'actif et passif de la même société est évalué à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le prédit certificat restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration pour raisons fiscales

Considérant que le présent apport en nature résulte dans UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., une société constituée dans la Communauté européenne, apportant tous ses actifs et passifs à la Société, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cents euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

2.- Est désigné comme gérant de la société:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Gadisseur, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2006, vol. 537, fol. 4, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster le 14 août 2006.

J. Seckler.

(089515.3/231/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FLASH MED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6401 Echternach, 2A, rue Maximilien.
R. C. Luxembourg B 94.634.

Le bilan 2002 de la société FLASH MED S.A., enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT05148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

FLASH MED S.A.

Signature

(088226.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

FLASH MED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6401 Echternach, 2A, rue Maximilien.
R. C. Luxembourg B 94.634.

Le bilan 2003 de la société FLASH MED S.A., enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT05149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

FLASH MED S.A.

Signature

(088234.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

FLASH MED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6401 Echternach, 2A, rue Maximilien.
R. C. Luxembourg B 94.634.

Le bilan 2004 de la société FLASH MED S.A., enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT05152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

FLASH MED S.A.

Signature

(088236.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

FLASH MED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6401 Echternach, 2A, rue Maximilien.
R. C. Luxembourg B 94.634.

Le bilan 2005 de la société FLASH MED S.A., enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT05155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

FLASH MED S.A.

Signature

(088239.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

AGF PEH SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(088262.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

C.E.F.I.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 58.016.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 22 août 2006.

C.E.F.I.P., S.à r.l.

Signature

La gérance

(088205.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

LUCHIM CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 25.906.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 21 août 2006.

LUCHIM CHEMICALS S.A.

A. Seck

Administrateur

(088209.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

WALLBRIDGE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 118.587.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de WALLBRIDGE REAL ESTATE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC, prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, née à Ortona (Italie), le 1^{er} juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112.769.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2006, vol. 537, fol. 11, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(089516.3/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 96.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(088263.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

BRE/EUROPE 3-A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 114.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(088265.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

GIE DE GESTION IMMOBILIERE DU KIRCHBERG, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg C 13.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Membres du 10 mai 2006

1. Les mandats de Gérants de:

- M. Vianney Mulliez, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix;

- M. François Remy, DG Pays, demeurant professionnellement 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg; sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

2. La société KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est chargée du contrôle des comptes au 31 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

GIE DE GESTION IMMOBILIERE DU KIRCHBERG

F. Remy / V. Mulliez

Gérant / Gérant et Président du Conseil de Gérance

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088283.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MF VENICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.584.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1) The company MGE VENICE LLC with its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, USA, registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under the number 3615225, here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2) The company FINGEN REAL ESTATE B.V. with its registered office at Strawinskylaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 33297910, here represented by Mr David Sana, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the attorney and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their here-above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the pre-named parties declare to organize among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of MF VENICE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least. Shares to be subscribed shall be offered on a pre-emptive basis to the existing partners in proportion to the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivo transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the partners, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting provided that no meeting of the managers shall be held outside the Grand Duchy of Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least ten business days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager of his list as his proxy. A manager may represent only one of his colleagues.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that at least a majority of the managers so present or represented are located in the Grand Duchy of Luxembourg at the time and that no managers are participating in any such meeting by way of conference-call or similar means of communication from a location in the United Kingdom.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may deliberate only, if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and who are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- 1) Three hundred and thirty-three (333) shares by the company MGE VENICE LLC, pre-named.
- 2) One hundred and sixty-seven (167) shares by the company FINGEN REAL ESTATE B.V., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

General meeting of partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Mr Gary Bond, Executive, born in Windlesham, United Kingdom, on September 21, 1960, residing at Hesketh House, 43-45, Portman Square, London W1H6AG, United Kingdom, chairman.
 - b) Mr Stefano Stroppiana, Executive, born in Florence, Italy, on January 22, 1959, residing professionally at 1, Corso Matteotti, I-20121 Milan, Italy.
 - c) Mr Jacopo Mazzei, Executive, born in Florence, Italy, on June 30, 1954, residing professionally at Piazza Strozzi 1, I-50100 Florence, Italy.

Declaration

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) La société MGE VENICE LLC avec siège au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée à la «Division of Corporations» dans l'Etat du Delaware sous le numéro 3615225, ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) La société FINGEN REAL ESTATE B.V. avec siège à Strawinskylaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33297910, ici représentée par Monsieur David Sana, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée que les parties pré-mentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MF VENICE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et que toute décision ou résolution passées par le conseil de gérance à toute réunion en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable et sera sans effet. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins dix jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant de sa liste comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter qu'un de ses collègues.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres pourvu qu'au moins la majorité des gérants ainsi présents ou représentés se trouvent au Grand-Duché de Luxembourg à ce moment et qu'aucun gérant ne participe à cette réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et paiement

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Trois cent trente-trois (333) parts sociales par MGE VENICE LLC, prénommée.

2) Cent soixante-sept (167) parts sociales par FINGEN REAL ESTATE B.V., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la Société en raison de sa constitution, sont évalués à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale des associées

Les personnes prénommées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont immédiatement constituées en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Gary Bond, Executive, né à Windlesham, Royaume-Uni, le 21 septembre 1960, demeurant à Hesketh House, 43-45, Portman Square, Londres W1H6AG, Royaume-Uni, président.

b) Monsieur Stefano Stroppiana, Executive, né à Florence, Italie, le 22 janvier 1959, ayant son domicile professionnel au 1, Corso Matteotti, I-20121 Milan, Italie.

c) Monsieur Jacopo Mazzei, Executive, né à Florence, Italie, le 30 juin 1954, ayant son domicile professionnel à Piazza Strozzi 1, I-50100 Florence, Italie.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2006, vol. 537, fol. 44, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(089513.3/231/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SECURISK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 57.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

(088314.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

92005

MERILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 35.118.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2006

(...) «Les mandats d'administrateur de Messieurs K. Sharp et F. Deslypere viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le mandat de Commissaire de Monsieur B. Stainier vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour le Conseil d'Administration

K. Sharp / F. Deslypere

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088232.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MERILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 35.118.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(088180.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 111.503.

In the year two thousand and six, on the 31st of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of WORLD POWER HOLDINGS, L.P., a Cayman Islands limited partnership with registered office at PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman Cayman Islands being the sole member of WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 249 of 3 February 2006. The articles of incorporation of the Company were last amended on 14 December 2005 published in the Mémorial C on 7 April 2006 under number 710.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all 6,000 shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to two hundred fifteen thousand (EUR 215,000.-) Euro by the issue of two thousand six hundred (2,600) new shares each with a nominal value of EUR 25.- each to the sole existing shareholder, WORLD POWER HOLDINGS, L.P. by contribution in kind of a portion in amount of 425,000.- USD of a claim owed by SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC to WORLD POWER HOLDINGS, L.P. (such portion hereafter, the «Claim»), subscription to and payment of, the shares to be issued within the capital increase by the assignment of the Claim to the Company, approval of the value of the contribution in kind, allocation of the contribution for an amount of sixty-five thousand (65,000.-) Euro to the capital account, six thousand five hundred (6,500.-) Euro to the legal reserve and the balance to the share premium and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the issued share capital of Euro to two hundred fifteen thousand (EUR 215,000.-) Euro represented by eight thousand six hundred (8,600) shares.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to two hundred fifty thousand (EUR 215,000.-) Euro by the issue of two thousand six hundred (2,600) new shares each with a nominal value of EUR 25.- each to the sole existing shareholder, WORLD POWER HOLDINGS, L.P. by contribution in kind of the Claim (being a portion in amount of 425,000.- USD of a claim owed by SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC to WORLD POWER HOLDINGS, L.P. (being three hundred and thirty-six thousand thirty-four point seventy-five Euro (EUR 336,034.75) at the exchange rate USD to Euro of 0.79067 published on oanda.com on 25th July 2006).

The sole shareholder noted the conclusion on the valuation of the contribution in kind by the board of managers of the Company as follows: «In view of the above the Board of Managers believes that the value of the contribution in kind being an interest bearing Claim against SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC amounts to three hundred and thirty-six thousand thirty-four point seventy-five Euro (EUR 336,034.75)» and resolved to approve such value of the contribution in kind.

The new shares referred to above are subscribed and paid in full together with a share premium by the sole member for a total amount of three hundred and thirty-six thousand thirty-four point seventy-five Euro (EUR 336,034.75).

Proof of the contribution in kind and the full payment of the shares has been given to the undersigned notary.

The contribution so received is allocated for an amount of sixty-five thousand (65,000.-) Euro to the capital account, an amount of six thousand five hundred (6,500.-) Euro to the legal reserve and the balance to the share premium.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at two hundred fifteen thousand (EUR 215,000.-) represented by eighty thousand six hundred (8,600) shares with a nominal value of 25.- EUR each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 5,300.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 31^e jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg agissant en vertu d'une procuration de WORLD POWER HOLDINGS, L.P., un partenariat limité régi par la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à PO BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Island, étant l'associé unique de WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 249 du 3 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 14 décembre 2005 publié au Mémorial C numéro 710 du 7 avril 2006.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les 6.000 parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

- Augmentation du capital social de la Société pour le porter à deux cent quinze mille (EUR 215.000,-) euros par l'émission de deux mille six cents (2.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune à l'associé unique, WORLD HOLDINGS, L.P. par apport en nature d'une partie d'une créance représentant un montant de 425.000,- USD due par SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC à WORLD HOLDINGS, L.P. (cette partie de créance étant désignée ci-après par «Créance»), souscription et paiement des parts sociales à émettre lors de l'augmentation de capital par le transfert de la Créance à la Société, approbation de la valeur de l'apport en nature, affectation de l'apport au compte de capital pour un montant de soixante-cinq mille (EUR 65.000,-) euros, à la réserve légale pour un montant de six mille cinq cents (EUR 6.500,-) euros, allocation du montant restant à la prime d'émission et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter le capital social de deux cent quinze mille (EUR 215.000,-) euros représenté par huit mille six cents (8.600) parts sociales.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le porter à deux cent quinze mille (EUR 215.000,-) euros par l'émission de deux mille six cents (2.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune à l'associé unique, WORLD POWER HOLDINGS, L.P. par un apport en nature constitué de la Créance (soit une partie d'une créance représentant un montant de 425.000,- USD due par SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC à WORLD POWER HOLDINGS, L.P. (soit trois cent trente-six mille trente-quatre euros et soixante-quinze cents (EUR 336.034,75) en appliquant un taux de change de 0,79067 (USD/EUR) publié sur le site oanda.com le 25 juillet 2006).

L'associé unique prend note des conclusions du conseil de gérance de la Société quant à l'évaluation de l'apport en nature comme suit: «Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'apport en nature constitué

d'une Créance porteuse d'intérêt à l'encontre de SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC est de trois cent trente-six mille trente-quatre euros et soixante-quinze cents (EUR 336.034,75)» et résout d'approuver l'estimation de la valeur de l'apport en nature.

Les nouvelles parts susmentionnées ont été intégralement souscrites et libérées ensemble avec une prime d'émission par l'associé unique pour un montant total de trois cent trente-six mille trente-quatre euros et soixante-quinze cents (EUR 336.034,75).

Preuve de l'apport en nature et du paiement intégral des nouvelles parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

L'apport ainsi fait est affecté au compte de capital pour un montant de soixante-cinq mille (EUR 65.000,-), à la réserve légale pour un montant de six mille cinq cents (EUR 6.500,-) et allocation du montant restant à la prime d'émission.

Suite à l'augmentation du capital social la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est ainsi modifiée:

«Le capital social de la Société s'élève à deux cent quinze mille (EUR 215.000,-) euros représenté par huit mille six cents (8.600) actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de son augmentation de capital sont évalués à 5.300,- EUR.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 23, case 1. – Reçu 3.360,35 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(089557.3/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.503.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43644 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

J. Elvinger.

(089559.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

BOISSONOT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.871.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Signature.

(088622.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

BOISSONOT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.871.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Signature.

(088619.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

92008

K.M.K. AGROINVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.715.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(088273.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

K.M.K. AGROINVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.715.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(088275.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

K.M.K. AGROINVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.715.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(088276.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

EUROINVEST GROUP HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.619.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(088277.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

OFFICE CITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 67.279.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 24 juillet 2006

La gestion journalière de la société ayant été confiée à M. Urs Wunderlich et conformément à l'article 9 des statuts, Conseil d'administration désigne M. Karl Richteritsch, demeurant 16, rue des Champs, L-1323 Luxembourg, au poste de Président du Conseil d'Administration. Sa fonction d'administrateur-délégué prend donc fin.

A ce titre, M. Karl Richteritsch pourra engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OFFICE CITY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088305.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

92009

CELIMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.677.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(088293.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

AKELER MARLOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 65.763.

Extrait d'une résolution des associés du 27 juillet 2006

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société sera transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Pour AKELER MARLOW, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088302.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

EMPORIO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 118.589.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue/Niveau 2,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Heisdorf.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue/Niveau 2,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Richard Turner, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même

contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 2. La société prend la dénomination de EMPORIO INTERNATIONAL, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SELINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollars) chacune, représentées par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 181 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), constituée par acte notarié numéro 4145 reçu en date du 26 juin 2002, enregistrée en date du 1^{er} juillet 2002 à The Public Registry Office of Panama, Department of Mercantile, Microjacket 419310, Document 363031.

b) CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollars) représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 182 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance - Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de juin à 9.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US dollars), est estimé à EUR 16.000,- (seize mille euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique: Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, demeurant à L-7308 Heisdorf, 28, rue Jean De Beck.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue/Niveau 2.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.H. Van Leuvenheim, R. Turner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 13, case 5. – Reçu 158,89 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(089680.3/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

VM EUROPE S.A., Société Anonyme, (anc. FRAME S.A.).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.959.

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRAME S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C. Luxembourg section B numéro 80.959, constituée suivant acte reçu le 12 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 858 du 9 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert-Château, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Ainsi

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en VM EUROPE S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société en VM EUROPE S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'Article 1^{er} pour lui donner la teneur suivante: «Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: VM EUROPE S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(089951.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**VM EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. FRAME S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.959.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43198 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

J. Elvinger.

(089952.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

OREFI INTERNATIONAL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 67.530.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of June.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting (the Meeting) of the shareholders of OREFI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 67.530 and incorporated on December 9, 1998 pursuant to a deed of Mr Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 125 of February 26, 1999 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on January 1st, 2001, published in Mémorial C number 247, page 11850, on March 7, 2003 (the Company).

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Alice Bujon, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Fabienne Esteves, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, 20,021 class A ordinary shares and 20,838 class B ordinary shares, representing 100% of the capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of ALTER DOMUS, a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates;
5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint ALTER DOMUS, prenamed, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en francais du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (L'Assemblée) de la société anonyme OREFI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67.530, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 125 du 26 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 1^{er} janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 247, page 11850 du 7 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Alice Bujon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Fabienne Esteves, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que 20,021 actions ordinaires de Classe A et 20,838 actions ordinaires de classe B, représentant 100% du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer ALTER DOMUS, précité, en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'Assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. Galiotto, A. Bujon, F. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 28CS, fol. 96, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(090136.3/211/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

CBX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.045.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 26 mars 2002 entre:

Société domiciliée: CBX S.A., Société Anonyme;
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
R.C.S. Luxembourg: B 86.045;

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme;
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
R.C.S. Luxembourg: B 28.967;

a pris fin avec effet au 29 juin 2006.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089020.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

AKELER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 109.942.*Extrait d'une résolution des associés du 27 juillet 2006*

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société sera transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Pour AKELER INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088304.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

AKELER GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 67.064.*Extrait d'une résolution des associés du 27 juillet 2006*

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société sera transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Pour AKELER GERMANY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088306.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

AKELER APP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 105.919.*Extrait d'une résolution des associés du 27 juillet 2006*

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société sera transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Pour AKELER APP HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088308.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

AKELER APP 1&2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 105.447.*Extrait d'une résolution des associés du 27 juillet 2006*

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société sera transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Pour AKELER APP 1&2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088323.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

92016

AKELER APP 4, 5 & CdV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 20.000.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 105.369.

—
Extrait d'une résolution de l'associé unique du 27 juillet 2006

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société sera transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Pour AKELER APP 4, 5 & CdV, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088312.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

AKELER APP 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 20.000.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 105.370.

—
Extrait d'une résolution de l'associé unique du 27 juillet 2006

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société sera transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 14 août 2006.

Pour AKELER APP 3, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088316.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

CEBO FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 59.565.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 31 juillet 2006 que:

La cooptation de Maître Marianne Goebel aux fonctions d'administrateur de la société en date du 2 juin 2006 a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088343.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.
